
Association des Personnels Sportifs des Administrations du Département de la Seine Saint Denis

Déclarée APSAD 93 sous le n° 71319 | Agrément Jeunesse et Sport n°93969
liée par convention avec le Conseil Général pour la promotion du Sport de masse.
Convention collective code NAF 8551 Z : Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 AVRIL 2014

Présents

- | | |
|------------------------|---|
| ▪ Badminton | Manisouk N'Guyen |
| ▪ Claquettes | Thierry Jurman |
| ▪ Course à Pied | Serge Peyrade |
| ▪ Danse Country | Brigitte Marlaire |
| ▪ Danse Orientale | Aurélie Zorzettig |
| ▪ Futsal | Djilali Djelti |
| ▪ Golf | Chantal Kelner |
| ▪ Gymnastique | Hélène Langlais, Christine Milisavljevic |
| ▪ Karting | Thierry Robert |
| ▪ Mise en Forme | Mohamed Ben Abdelkader, Marie-France Moncoq |
| ▪ Moto | Annie-claire Gonzenbach |
| ▪ Plongée | Thierry Morin |
| ▪ Salsa | Aurélie Zorzettig |
| ▪ Sophrologie | Anne Daviet |
| ▪ Tennis | Bruno Courtillier |
| ▪ Yoga & Tai Chi Chuan | Françoise Jousset |
| ▪ Zumba | Laurence Salvadore |

Excusés

- | | |
|----------------------|------------------------------------|
| ▪ Aquagym | Catherine Poilane, Joëlle Didier |
| ▪ Boxe, savate forme | Béatrice Moorlas, Georges Makowski |
| ▪ Golf | Fabien Paillard |

Association des Personnels Sportifs des Administrations du Département de la Seine Saint Denis

Déclarée APSAD 93 sous le n° 71319 | Agrément Jeunesse et Sport n°93969
liée par convention avec le Conseil Général pour la promotion du Sport de masse.
Convention collective code NAF 8551 Z : Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs

Ordre du jour

Année 2013

- Topo sur Bilan d'activité des sections (Thierry)
- Topo sur Bilan financier 2013 (Annie)

Année 2014 (membres présent du bureau)

- Répartition des subventions (suite réunion du bureau en date du 19/03/201)
- Gestion des adhérents (relance faite ce jour)
- Suivi financier (relance faite ce jour)

Dossiers en cours

- Déconstruction de la cité 2 (Thierry)
- Animations programmées (Aurélie et Fab)
- Projets

Bureau

- Démission du président (Thierry)
- AG pour élection etc ... (Christine et Brigitte)

Ouverture

Premier conseil d'administration de l'année 2014, celui-ci fera un bilan de l'année 2013, un rappel à l'ordre sur les missions des responsables de section ainsi qu'une large explication sur la phase de répartition des subventions par section.

Topo sur l'année 2013

Bilan d'activité

Thierry est déçu des bilans d'activités de certaines sections qui sont très approximatifs et non représentatifs de l'investissement de certains bénévoles. Il rappelle que ces bilans doivent être rendus au PPRS, que ceux-ci sont étudiés pour le montant de notre subvention et doivent être le reflet exact de notre activité. Certaines sections n'ont pas su mettre en avant leur activité ainsi que l'investissement de leurs animateurs bénévoles.

Remerciements sont faits au pôle Animation pour leur implication dans nos activités extra sportive comme le Gala de fin d'année (juillet) qui a été un succès ainsi que le forum des

Association des Personnels Sportifs des Administrations du Département de la Seine Saint Denis

Déclarée APSAD 93 sous le n° 71319 | Agrément Jeunesse et Sport n°93969
liée par convention avec le Conseil Général pour la promotion du Sport de masse.
Convention collective code NAF 8551 Z : Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs

sections (septembre). Il rappelle d'ailleurs le rôle important de ce pôle d'activité de l'association (logistique, soutien, communication).

Thierry signale que les sections sont trop individualistes et qu'elles devraient travailler toutes ensemble ; avoir des projets d'événements communs.

Ben (Section Mise en Forme) s'explique sur l'organisation de son footing du 14 mai. C'est un footing organisé pour la section mise en forme pour qu'ils se regroupent et apprennent à se connaître donc ce n'est pas un footing pour toutes les sections.

Bilan financier

Annie fait un compte rendu du bilan financier 2013 préparé par notre cabinet comptable Harl. Le bilan a été envoyé au Bureau d'Action Sociale (Fabrice Bossé) du PPRS.

Le bilan 2013 est très satisfaisant comptablement. Un bilan détaillé sera vu lors de la prochaine Assemblée Générale.

En ce qui concerne le suivi financier de 2014, Annie signale que le tennis n'a aucune remise de chèques depuis le début de l'année, que la facture de sophrologie de mars 2014 ne lui a pas été transmise et que le futsal est déjà en déficit de 100 €.

Rajouter qu'un débat a eu lieu sur les modalités de calcul de subvention pour les sections et qu'il est difficile de trouver une règle pour tous car les sections sont différentes.

Topo sur l'année 2014

Répartition des subventions (suite réunion du bureau en date du 19/03/201)

Thierry fait un compte rendu oral de la réunion de bureau. En voici l'extrait

Précision de la part de Thierry Robert :

Remerciements vers chaque membre du bureau d'être parvenu à se libérer pour cette réunion exceptionnelle. L'APSAD 93 ne m'appartient pas et je ne VEUX pas être le seul maître à bord - j'ai une équipe (avec de multiples expériences et de connaissances) et je souhaite que tout le monde aille dans le même sens y compris chaque responsable de section - CQFD !

Concernant ma situation de président, celle -ci est en suspend. Je ferais un point en Juin avec le bureau sur mon avenir et mes fonctions à l'APSAD 93.

Cette réunion a pu mettre sur la table toutes nos "petites" divergences et définir une ligne de gestion qui paraît plus conforme à notre rôle d'association à but sociale !

Ce que le bureau a convenu :

- La répartition de la subvention par section se fera dorénavant sur la base du "Grand Livre" fourni par notre cabinet comptable HARL courant du mois de mars.

Association des Personnels Sportifs des Administrations du Département de la Seine Saint Denis

Déclarée APSAD 93 sous le n° 71319 | Agrément Jeunesse et Sport n°93969
liée par convention avec le Conseil Général pour la promotion du Sport de masse.
Convention collective code NAF 8551 Z : Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs

- Le bureau, lors d'une réunion, prendra compte des BP fournis par chaque section pour affiner la subvention allouée. Le président et le pôle trésorerie aurait au préalable "défriché" le terrain avec un tableau (comme celui fournit à ce mail), celui-ci servira à mettre en place un fichier de suivi financier par section. Ce dernier sera à remplir par le responsable de section (notamment les paies et toutes les lignes d'écriture Dépenses - Recettes) et envoyé à chaque fin de trimestre au Président et au pôle Financier. Nous aurons ainsi un suivi plus fin et éviterons d'avoir des surprises de toutes ordres, façon aussi de "responsabiliser" les responsables de section et d'avoir une meilleure maîtrise de notre enveloppe générale.
- La répartition des subventions ne prendra plus en compte la notion de "participation adhérent" sauf indiqué clairement sur le BP pour des événements exceptionnels et en adéquation avec la politique de l'APSAD 93
- Une cotisation à l'APSAD 93 doit en contre partie fournir au minimum un type de prestation défini (licence, avantage, tarif préférentiel, sortie, stage etc ...)
- Concernant la "participation APSAD 93" - participation ne veut pas dire subvention - pour une ou des sections lors d'une année civile ou sportive, il sera demandé à celle-ci d'établir un projet complet (financement, logistique, adhérent etc ...) au bureau afin que ce dernier vote la possibilité de verser une ... participation ou aide à la section demandeuse. il est clair que la notion de "Voyage" ne doit plus être une partie intégrante au BP mais écrit clairement dans le projet d'activité année en cours voir année n+1, afin de pouvoir anticiper. Il est bien sur décidé ceci dans l'objectif d'une équité et d'une gestion identique pour chaque section. Ceci clôturera toutes les rumeurs infondées et montrera notre volonté de transparence.

Le débat est ouvert

Lors de voyage pour la plongée chaque adhérents paient son voyage intégralement seul est prie en charge l'encadrement.

Pour la moto le voyage prévu initialement en Bretagne est annulé. Ce voyage coutait 400 euros et une prise en charge de 100 euros de l'APASAD était prévue.

Certains jugent que les cotisations ne sont pas équitables. Les cotisations ne sont pas faites au prorata des adhérents de chaque section mais dans une globalité de dépenses de la section. De plus toutes les cotisations reçues des adhérents par la section restent à la section.

Gestion des adhérents

Thierry rappelle que la gestion des adhérents doit être à jour. Ce qui veut dire que toute personne non inscrite n'est pas assurée en cas d'accident. L'outil mis en place nous est très utile pour nos statistiques et notre suivi au quotidien.

A ce jour : 721 adhérents : 572 à jour et 158 retardataires

Association des Personnels Sportifs des Administrations du Département de la Seine Saint Denis

Déclarée APSAD 93 sous le n° 71319 | Agrément Jeunesse et Sport n°93969
liée par convention avec le Conseil Général pour la promotion du Sport de masse.
Convention collective code NAF 8551 Z : Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs

Suivi financier

Comme indiqué précédemment, à chaque fin de trimestre, le responsable de section doit remettre au pôle financier son suivi financier (fichier Excel uniquement). A première vue, l'ensemble des sections ont envoyés leur suivi. Un point doit être fourni par le pôle financier.

Dossiers en cours

Locaux

Thierry a assisté à des réunions concernant l'évolution des locaux suite aux différents déménagements des services au bâtiment Européen 3

Le bâtiment E ou le bâtiment K (bâtiment du patrimoine) serait proposé à l'APSAD 93.

L'association aurait une préférence pour le bâtiment E. Pour l'instant pas de budget pour des travaux mais les différentes directions (DNBP, DCPSL, DEJ, DBL) sont sur ce projet et nous tiendront informés des avancés.

Animation

En 2013, le pôle Animation a eu ses heures de gloire avec le 1^{er} gala, le forum des sections, les journées Initiation à l'Equitation et plus récemment, la Galette dansante le tournoi de Futsal.

Petit rappel de nos animations futures

- Badminton : La section organise le samedi 24 mai 2014 au COSEC de Livry Gargan une matinée réservée aux adhérents de la section puis une après midi ouverte à toutes les sections pour nous faire découvrir le badminton.
- Le Gala de fin d'année se déroulera le dimanche 1er juin à la salle Chanteloup d'Aulnay sous bois.
- Mise en forme : Une journée portes ouvertes est organisée le 12 juin 2014 de 11h30 à 14h30.
- Le forum des sections en septembre, octobre

Projets

Partenariat, sponsoring

Appliquer une procédure concernant les aides vers des agents sportifs du Conseil général et adhérents de l'association, comme nous le faisons pour François N'Guyen (section Moto) ceci dans un cadre plus juridique (partenariat, sponsoring) ce qui nous permettrait de sortir de la gestion financière de la section Moto, les différents frais, les montants de(s) sponsor(s) reçus afin qu'aucun amalgame puisse se faire et plus porteur, sur notre rôle de vecteur social et sportif que l'APSAD 93 doit jouer.

Association des Personnels Sportifs des Administrations du Département de la Seine Saint Denis

Déclarée APSAD 93 sous le n° 71319 | Agrément Jeunesse et Sport n°93969
liée par convention avec le Conseil Général pour la promotion du Sport de masse.
Convention collective code NAF 8551 Z : Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs

Montant des cotisations

Prévoir des familles de « cotisation » en prenant en compte les aspects financiers tels que les rémunérations, les locations, les frais de matériel, maintenance etc ...

Sections	CG93	Proposition CG93		AA	Proposition AA	
		mini	maxi		mini	maxi
Aquagym	0,00 €			0,00 €		
Course à pied	30,00 €	60,00 €		50,00 €	100,00 €	120,00 €
Danse Country	50,00 €	60,00 €		60,00 €	100,00 €	120,00 €
Futsal	50,00 €	60,00 €		60,00 €	100,00 €	120,00 €
Zumba	50,00 €	60,00 €		60,00 €	100,00 €	120,00 €
Salsa	60,00 €	60,00 €		100,00 €	100,00 €	120,00 €
Mise en forme	70,00 €	70,00 €		95,00 €	100,00 €	140,00 €
Yoga Tai Chi Chuan	65,00 €	70,00 €		90,00 €	100,00 €	140,00 €
Golf	85,00 €	90,00 €		120,00 €	100,00 €	180,00 €
Badminton	70,00 €	70,00 €		90,00 €	100,00 €	140,00 €
Boxe française	65,00 €	70,00 €		100,00 €	100,00 €	140,00 €
Chorale	60,00 €	70,00 €		100,00 €	100,00 €	140,00 €
Claquettes	60,00 €	70,00 €		80,00 €	100,00 €	140,00 €
Danse orientale	60,00 €	70,00 €		100,00 €	100,00 €	140,00 €
Gymnastique	65,00 €	70,00 €		90,00 €	100,00 €	140,00 €
Sophrologie	100,00 €	100,00 €		120,00 €	200,00 €	200,00 €
Karting	150,00 €	150,00 €		200,00 €	200,00 €	200,00 €
Moto	75,00 €	150,00 €		90,00 €	200,00 €	200,00 €
Plongée	140,00 €	150,00 €		180,00 €	200,00 €	200,00 €
Tennis	130,00 €	150,00 €		180,00 €	200,00 €	200,00 €

Association des Personnels Sportifs des Administrations du Département de la Seine Saint Denis

Déclarée APSAD 93 sous le n° 71319 | Agrément Jeunesse et Sport n°93969
liée par convention avec le Conseil Général pour la promotion du Sport de masse.
Convention collective code NAF 8551 Z : Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs

Bureau

Thierry remet sa démission de son poste de président. Il explique les causes en signalant que sa décision est ferme et définitive.

L'assemblée Générale se déroulera le jeudi 26 juin 2014 en salle de conférence de l'immeuble le Colombe à 17h00.

Christine et Brigitte l'organise avec l'envoi des convocations le 12 juin 2014 dernier délai. L'appel à candidature sera fait pour le poste de président et des possibles démissionnaires du bureau de l'association.

Les membres du bureau démissionnaires :

- Thierry Robert
- Christine Milisavljevic
- Brigitte Marlaire
- Joëlle Didier
- Fabien Paillard
- Annie-Claire Gonzenbach

Bobigny, le 26 mai 2014

Pour L'APSAD 93,
Le Président, Thierry **Robert**

